

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE PARTICIPATION du 4 février 2010

Président : Barridez Patrick.

Présents : Peschon Katty, Fayt Alex, Edebouw Isabelle, Bauduin Stéphanie, Marit Annick, Lardinois Michel, Verhaeghe Bernard.

Excusés : Tirloq Jean-François, Scheepmans Carine.

Secrétariat : Beuselinck Catherine

Introduction

Etant arrivé au terme des deux années légales de participation pour les parents et des quatre années légales de participation pour les enseignants, le Président des Conseils de participations des écoles communales de Les Bons Villers a procédé à un appel à candidatures en décembre 2009. La réunion de ce 4 février 2010 rassemble donc d'anciens et de nouveaux membres.

L'Administration communale a décidé de scinder l'école communale en deux établissements afin d'améliorer la qualité de travail des directeurs. Ceux-ci pourront donc mieux gérer leur travail administratif et davantage s'appliquer à leur investissement pédagogique au sein de leurs équipes éducatives. Monsieur Barridez ainsi que les directeurs d'écoles, Madame Mambour Lucienne et Monsieur Verhaeghe Bernard ont convenu de procéder aux réunions des Conseils de participation ensemble afin de garder une cohésion au sein des écoles communales de l'entité de Les Bons Villers. Ceci dit, chaque école aura son propre procès verbal des réunions reprenant les sujets abordés les concernant.

Un Conseil de participation doit légalement réunir trois enseignants et trois parents par écoles. Toute personne supplémentaire sera considérée comme suppléante. Ce qui n'empêche nullement à ces suppléants de participer aux réunions. Le but des réunions des Conseils de participations est d'établir des échanges, des discussions, de proposer des pistes, des projets, etc...

La liste des membres du Conseil de participation de l'école Arthur Grumiaux sera jointe lors de l'envoi du présent procès verbal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

1) Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2009

Le procès-verbal n'ayant suscité aucune remarque, celui-ci est considéré comme approuvé.

2) Approbation du rapport d'activités 2008-2009 de l'école Arthur Grumiaux

La direction et les enseignants souhaitent ouvrir l'école au monde extérieur. Les écoles communales et les autres écoles de notre entité ont la chance d'entretenir des relations aimables et constructives.

Dans l'implantation de Rèves

L'Administration communale a entrepris d'améliorer l'aménagement des bâtiments. En effet, dans le courant d'avril 2010, des travaux vont être entamés à l'étage de la maison de village où une classe supplémentaire devrait être accessible pour la rentrée scolaire 2010-2011 au plus tard. En attendant ce nouveau local, les institutrices ont instauré un système de tournante pour les temps de sieste des plus petits enfants. L'Administration communale a également investi dans l'achat d'un nouveau « module » pour remplacer le « Portakabin » actuellement en place à l'arrière des bâtiments de l'école. Celui-ci sera mis en place pendant les vacances d'été et sera donc également opérationnel dès septembre 2010. L'aménagement des locaux de l'école a pour but d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et non pas d'en accueillir plus. La limitation aux inscriptions sera par ailleurs maintenue.

En ce début d'année, l'Administration communale a décidé d'engager une puéricultrice sur fond propre suite à la désignation d'une seule puéricultrice APE par la Communauté française.

Dans l'implantation de Villers-Perwin

Dans le cadre de ces relations privilégiées, les écoles primaire et maternelle de Villers-Perwin (communale d'une part et libre d'autre part) organisent un spectacle en commun. Mais aussi, l'institutrice de première primaire va régulièrement lire une histoire aux élèves de l'école maternelle.

Les élèves du troisième degré de l'école primaire de Villers-Perwin ont eut l'opportunité ces dernières années de participer à un échange linguistique avec des néerlandophones dans le cadre du Fond Prince Philippe. Cette année, les élèves de sixième primaire poursuivent l'aventure sur fond propre de l'école.

Les élèves de cinquième année participent depuis quelques années au rallye mathématique. Cette activité a pour but de résoudre des problèmes en classe et en groupe, et d'amener ainsi un esprit coopératif au sein de la classe.

L'implantation de Villers-Perwin a eut l'immense chance d'être la première école wallonne à être équipée d'une Cyberclasse dans le cadre du projet Cyberclasse de la Région Wallonne. C'est pourquoi, Monsieur Verhaeghe Bernard, directeur de l'école, a décidé d'utiliser dans le capital période excédentaire de l'école 12 périodes pour cette Cyberclasse. Une enseignante accueille donc les élèves par demi-classe 12 périodes par semaine. L'objectif étant d'utiliser l'outil informatique au service des activités de tous les jours en collaboration avec les titulaires de classe mais aussi

d'apprendre aux élèves à utiliser internet en sachant ce que ça peut engendrer. Il faut donc initier les élèves à adopter le bon comportement et à distinguer les bonnes et les mauvaises informations qui circulent sur internet et de ce fait leur apprendre à réagir face aux mauvaises informations. Il ne faut pas mettre des barrières partout, mais bien enseigner aux élèves à se positionner, les informer du danger quant aux informations privées qu'il vaut mieux éviter de divulguer sur internet. Grâce à un ensemble d'activités vécues en classe, l'enfant conscientisera mieux les risques liés à internet. L'apprentissage de l'utilisation d'internet ne doit pas se limiter à l'école. Les parents sont autant concernés et doivent prendre part cet apprentissage afin qu'il soit profitable à l'enfant sans pour autant que ce dernier ne se fasse « piéger ». Un projet de Passeport TIC connu au niveau secondaire est retravaillé afin de l'utiliser également au niveau primaire. L'implantation s'est engagée dans le projet pilote pour 2009-2010.

3) Mise sur pied d'associations de parents dans l'école

L'idée maitresse de la mise sur pied d'association de parents au sein de chaque implantation serait d'arriver à une étroite collaboration entre parents et enseignants mais aussi à une harmonie entre parents, élèves, enseignants, école et directeur. L'idéal serait d'avoir un parent par classe dans l'association de parents afin de mieux représenter chaque niveau. Les parents dynamiques pourront attirer d'autres parents à prendre part à l'association de parents. Le décret du 30 avril 2009 (2753) pourra éclairer tout un chacun à ce sujet (voir annexe 1) quant aux objectifs et aux missions des associations de parents.

Le rôle des associations de parents n'est absolument pas de gérer les fêtes scolaires. Des renseignements très utiles quant à la création et à l'aide au développement de telles associations pourront aussi être consultés sur le document émanant des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (voir annexe 2). La Communauté française, tout comme précisé dans la lettre de mission des directeurs de nos écoles, souhaitent que les transferts d'argent se fassent de manière transparente. Ces associations de parents auront donc un regard sur la gestion financière générée par les diverses manifestations organisées au sein des écoles (fancy-fair, marché de Noël, souper de l'école, etc...). Droit de regard que les écoles s'affèreront de donner également à l'Administration communale. Ainsi, lorsque l'implantation rendrait les comptes au pouvoir organisateur une fois par an, les documents seraient signés par enseignants et association de parents.

De manière informelle, les associations de parents existent déjà. Lors de fêtes à l'école, chaque parent à l'opportunité de rencontrer d'autres parents, de faire connaissance avec des parents et les enseignants mais aussi d'aider les enseignants à réussir le fête de l'école (service au bar, en cuisine, rangement, ...). Ces parents pourraient être à l'initiative de certains projets au sein de l'école et entreprendre des recherches et des démarches pour aboutir à ces projets. Par exemple, l'organisation de séances d'information, d'exposé en classe mené par un professionnel, etc... Un autre exemple, ce 9 février 2010, Bernard Verhaeghe accueille au sein de son école une conférence sur le Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans hyperactivité. Ce genre de conférence pourrait être à l'initiative des associations de parents ou pourrait susciter un appel à débat ou à groupe de discussion.

Les associations de parents pourraient aussi servir de colporteurs. Lorsque des parents ont un mauvais ressenti par rapport à une situation dans l'école, les membres de l'association de parents pourraient rapporter les faits aux enseignants et/ou à la direction et essayer ensemble d'améliorer ladite situation.

Un enseignant pourrait aussi avoir un projet qui lui serait difficile de porter seul, c'est donc là qu'intervient une association de parents. Ceci permettrait à l'enseignant d'arriver à mener à bien son projet avec l'aide de certains parents.

Le Pouvoir organisateur de Les Bons Villers va lancer un appel à candidature afin de créer des associations de parents au sein de chaque implantation.

4) Projet Santé : « 2012, destination santé »

Les directeurs d'écoles ont entrepris ce projet santé dans le but de sensibiliser les enfants à l'environnement, la qualité alimentaire, le tri des déchets, l'hygiène de vie et la place du sport dans leur vie. Ce projet va se dérouler en trois ans avec l'aide de l'observatoire de la santé de la Province du Hainaut. La première année sera consacrée à la santé et l'alimentation, la deuxième année se concentrera sur la santé et l'hygiène, et la troisième année abordera la santé et le sport. Pour réussir ce projet, l'observatoire de la santé de la Province du Hainaut propose que des analyses soient réalisées par des professionnels de la santé afin de relever les points positifs et négatifs avec l'ambition d'améliorer à court ou à long terme les différents problèmes rencontrés. Une collaboration devra être entreprise entre ces professionnels de la santé et les membres des écoles (enseignants, surveillantes du temps de midi, direction et la cellule solidarité emploi qui fournit les repas chauds du temps de midi). Cette collaboration permettra :

- la réalisation d'une analyse qualitative des temps de midi dans les écoles,
- le soutien au niveau de l'équilibre des repas proposés au sein des écoles,
- d'offrir des modules de formation pour les personnes en charge des repas,
- une approche des familles précarisées quant à leur alimentation,
- une formation à l'éducation à la santé,
- des animations dans les écoles,
- une activité « en route vers la santé » menée à bien grâce à un camion semi-remorque équipé pouvant offrir différentes activités sur la santé, l'alimentation, l'hygiène, ...

Ce projet pourra être mené à bien grâce à un suivi des étapes. Une mise au point sera entreprise de temps en temps. Cette dernière permettra d'observer les résultats et d'apporter aux enfants une formation, une sensibilisation à une autre alimentation, plus saine.

Une première réunion a déjà eu lieu dans l'école Jacques Brel dernièrement. Une seconde réunion rassemblera tous les enseignants et les « encadrants » des deux écoles.

L'Administration communale pourrait s'impliquer sur d'autres sujets comme la problématique du tabac, l'hypertension, le diabète, l'obésité. L'enfant pourrait lui aussi s'impliquer en étant un bon éducateur pour ses parents ou ses grands-parents, en leur rappelant les bonnes habitudes à prendre au quotidien (ne pas laisser le robinet ouvert trop longtemps quand on se lave les mains, éteindre la lumière dans une pièce où il n'y a personne, ...).

5) Divers

a) Problématique des inscriptions en secondaire

L'avant-projet de décret concernant les inscriptions en secondaire n'est pas encore voté. Ayant pris connaissance de ce projet de décret, Monsieur Verhaeghe à entrepris une discussion avec Madame Loire et Monsieur Boland, sous-directrice et directeur du niveau secondaire de l'Institut Sainte Marie de Rèves. Il en est ressorti que pour être inscrit de manière prioritaire au collège Sainte Marie de Rèves, il faut être inscrit à l'école primaire adossée avant le 30 septembre 2007. Ce qui signifie qu'à l'heure d'aujourd'hui, aucun élève des écoles communales de Les Bons Villers ne pourrait être prioritaire. Cependant, il pourrait, à l'avenir, y avoir des priorités si un partenariat était établi entre les écoles communales et le collège Sainte Marie de Rèves. Dans une vision plus large, ceci pourrait peut-être permettre un échange entre enseignants du primaire et enseignants du secondaire.

b) Activité fruits et légumes à Villers-Perwin

Une activité fruits et légumes proposée et financée par la Région Wallonne a été mise en place dans l'implantation de Villers-Perwin. Cette activité consiste à offrir aux élèves une fois par semaine la possibilité de manger des fruits et/ou des légumes européens voire locaux, dans la mesure du possible.

c) Aménagements au sein des implantations

Les châssis du restaurant de l'école de Villers-Perwin vont être remplacés. A Rèves, les enseignants souhaiteraient que l'on procède à l'installation de robinets automatiques afin de diminuer la quantité d'eau utilisée chaque fois qu'un enfant va se laver les mains.

d) Conseil des enfants

Lors de la dernière réunion de Conseil de participation, il avait été question d'instaurer un conseil des enfants. Monsieur Barridez a reçu un rapport négatif quant à ce type d'activité. Pour le moment, le projet existe toujours mais il ne fait pas partie des priorités.

La prochaine réunion des Conseil de participations est fixée au jeudi 7 octobre 2010 à 19h au restaurant de l'école de Villers-Perwin.

Clôture de la réunion à 21h00